



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 7 octobre 2024 à 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

1571, Route 111 Ouest
Lot 4 729 403
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- ▶ Permettre le lotissement d'un terrain avec une largeur minimale avant au chemin de 9,15 mètres (30 pi) au lieu de 80 mètres, sous réserve de l'application de l'article 5.6 du règlement de lotissement qui pourrait diminuer la norme à 72 mètres (alinéa 1.- a)) ou encore à 40 mètres (alinéa 2) tel que prescrit au règlement de lotissement 07-081 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 octobre 2024 à 19 heures, à la salle du conseil de la Ville de Macamic au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 17 septembre 2024.

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe